



sommaire

NENDAZPOLITIQUE

- Les décisions du conseil communal 2
- Assemblée primaire de décembre 2011 3
- Coup d'œil rétro 4

NENDAZENSEMBLE

- Danger d'incendie chez soi 5
- Eduction, prévention et promotion de la santé 8
- «Opération tranquillité vacances» Halte aux cambriolages 8
- La vignette vélo est abolie 9

NENDAZDURABLE

- Les aides à l'agriculture réadaptées 10
- Esprit nature 12

NENDAZBOUGE

- Nouveau groupe de travail 13
- La Suisse Bouge 2012 13
- Les activités de l'ASPN 14
- Une ludothèque en plein essor 15
- Enjoy Nendaz 15
- Info Nendaz Tourisme 16

NENDAZRÉTRO

- Nendaz a 6000 habitants 18

NENDAZPRATIQUE

- Inscription au chômage 19
- Plan de scolarité 2012-13 20

Édité par la commune de Nendaz
Case postale 8 - 1996 Basse-Nendaz



edito

par Francis Dumas

La gestion des affaires publiques ressemble à celle de la météo: les périodes ensoleillées et pluvieuses se succèdent, entrecoupées d'épisodes extrêmes, orages, grêles, ou sécheresses. Il y a matières à subir, matières à devoir réagir; et un quotidien pour prévenir. Ainsi en est-il de l'économie, fut-elle locale. Deux mots d'économie, si vous permettez.

L'agriculture est «secteur primaire» disent les manuels. Aucune société n'a chance de survie sans elle. On le savait bien hier quand la nourriture allait de la terre à la bouche par le plus court chemin. C'est moins évident à l'heure de la globalisation. Mais il n'en demeure pas moins. L'agriculture d'aujourd'hui a ses tourments. Sans aide concrète de la société, la nôtre ne survivrait point, tout simplement. Notre Conseil communal qui comprend bien cette problématique, vient d'augmenter de manière significative les aides à l'agriculture locale, à dater du 1^{er} janvier 2012. Je vous invite à examiner comment par le biais de notre article en page 10.

Le tourisme est rangé dans le «secteur tertiaire» des économistes. Il vient de subir l'orage; c'était le 11 mars dernier, où les Suisses lui

ont signifié un coup d'arrêt pour la construction des résidences secondaires. Il nous appartient maintenant de réagir, avec sang-froid et détermination. Notre Conseil communal a arrêté une première décision concrète (voir en page 17) en désignant qui va devoir faire quoi, au fur et à mesure que les dispositions d'application du nouvel article constitutionnel seront connues.

Disons encore que notre Conseil communal se soucie aussi de gérer le beau temps, tant on sait qu'il ne dure généralement pas. En l'occurrence en édictant des mesures préventives; en offrant des parapluies aux familles par exemple, frêles abris mais abris tout de même, lorsque le temps deviendra humide. Ainsi, l'aide aux familles, décidée l'année passée et faisant partie intégrante de notre budget 2012 sera distribuée tout prochainement.

L'état actuel de nos finances permet d'effectuer ces aides. Espérons que nous pourrions les conserver durant de longues années. C'est mon souhait...

Francis Dumas,
président de Nendaz ■



les décisions du conseil communal 01.12 > 31.03.2012

Le Conseil communal s'est réuni à 9 reprises entre le 1^{er} décembre 2011 et le 31 mars 2012. Voici un condensé des principales décisions arrêtées.

Le Conseil communal a validé les directives étudiées conjointement par les commissions «sécurité» et «enseignement et formation». Ces dernières visent à préciser la manière dont l'Autorité communale exerce les attributions qui lui sont dévolues ou réservées par la loi en matière de prévention.

Le Conseil communal a décidé, dans le cadre des demandes de naturalisations facilitées, de fixer l'émolument d'instruction du dossier et d'octroi du Droit de cité comme suit :

1. Famille: CHF 1'000.- au max.
2. Personne seule: CHF 500.- + CHF 100.-/personne supplémentaire du ménage

Le Conseil communal a répondu favorablement à la demande du «ski-club Nendaz» qui, dans le cadre des démarches préliminaires à la vente de sa cabane du «Mont-Fort», a sollicité un accord communal pour un report de la servitude de superficie aux conditions enregistrées au registre foncier par acte notarié du 8 septembre 1977 et ce pour une nouvelle période de 99 ans.

Le Conseil communal a répondu à la mise en consultation par l'Etat du Valais.

1. de la modification de la loi sur les incompatibilités (LI) et la loi sur l'organisation des conseils et les rapports entre les pouvoirs (LOCRP);
2. Procédure de consultation concernant l'avant-projet de loi sur la géoinformation.

Le Conseil communal a procédé à l'habituelle attribution des distinctions sportives et culturelles 2011. Un mérite culturel a été octroyé à M^{me} Zambaz Marlyse, domiciliée à 1996 Basse-Nendaz. Ce mérite est décerné pour son parcours exemplaire tant pour le groupe folklorique «La chanson de la Montagne» que pour la Fédération valaisanne des costumes, du patois ou du folklore en général.

Le Conseil communal a pris acte d'un certain nombre de difficultés rencontrées par son service administratif pour le traitement des demandes d'autorisation d'exploiter. Il a ainsi décidé d'édicter une directive qui régleme les horaires d'ouverture et de fermeture selon 3 types d'établissements :

- **Etablissements de type I** : l'horaire est compris dans la plage 6 h (au plus tôt) et 24 h (au plus tard)
Etablissements de restauration – cafés, restaurants, hôtels, auberges, pensions, tea-rooms; ...
- **Etablissements de type II** : l'horaire est compris dans la plage 11 h (au plus tôt) et 2 h (au plus tard)
Bars; ...
- **Etablissements de type III** : l'horaire est compris dans la plage 17 h (au plus tôt) et 4 h (au plus tard)
Discothèques, dancings, cabarets et nights-clubs; ...

Pour les établissements de type I et II la possibilité actuellement offerte d'obtenir, sur l'année civile, 10 prolongations ponctuelles de 2 heures au maximum demeure en vigueur. L'émolument pour une telle demande est de CHF 30.-. Il est précisé que la liste des établissements par type mentionnée ci-devant n'est pas exhaustive. Chaque cas particulier pourra faire l'objet d'une classification par le Conseil communal.

PERSONNEL COMMUNAL

ENGAGEMENTS DE :

- M^{me} Isabel Théoduloz, éducatrice spécialisée auprès de l'UAPE, domiciliée Les Tzamorés, à 1992 Les Agettes;
- M. Gauthier Glassey, 1996 Basse-Nendaz, apprenti employé de commerce dès août 2012.

DÉMISSIONS DE :

- M^{me} Rezazadeh Sohela, 1958 Uvrier, assistante socioéducative auprès de l'UAPE;
- M. Julien Tanner, 1920 Martigny, agent de police.

DÉPART À LA RETRAITE :

- M. Pierre Lacomble, professeur au cycle d'orientation et domicilié à 1950 Sion a annoncé qu'à la fin de l'année scolaire 2011/2012 il quittera sa fonction de professeur et chef d'établissement pour une retraite anticipée.
- M. Jean-Claude Glassey, teneur de cadastre a informé l'autorité de nomination cantonale de sa décision de mettre un terme au contrat de travail qui le lie à l'administration communale de Nendaz pour le 31 décembre 2012.

REMPLACEMENT DE COMMISSAIRES :

Sur proposition du parti socialiste, le Conseil communal a décidé de nommer pour le solde de la présente législature :

- M. Simon Mariéthoz, domicilié à 1994 Aproz, comme membre de la commission «agriculture» en remplacement de M. Christian Métrailler, démissionnaire.
- M^{me} Karine Devènes, domiciliée à 1994 Aproz, comme membre de la commission «enseignement et formation» en remplacement de M. Patrick Crettenand, démissionnaire.

Le Conseil communal a examiné la demande du triage forestier Ecoforêt. Afin de pouvoir bénéficier d'un crédit d'investissement forestier de CHF 340'000.– au maximum, sans intérêt, pour le financement de l'achat d'une déchiqueuse à bois ce dernier doit fournir à la direction fédérale des forêts une décision d'un engagement solidaire de remboursement de la part des communes partenaires en cas d'insolvabilité du Triage. La répartition du montant de cautionnement est de 75% pour Nendaz et 25% pour Isérables. Le Conseil communal a décidé d'accepter de fournir cette garantie qui s'élève à CHF 255'000.– au maximum pour la commune de Nendaz.

Sur proposition de la commission «sport, animation et culture» et avec l'objectif de fixer le cadre de mise à disposition du public des différentes salles communales le Conseil communal a validé le règlement communal élaboré à cet effet.

En vertu de l'article 232 de la loi fiscale du 10 mars 1976 et de l'article 31 al. 2 de la loi sur les communes du 5 février 2004 le Conseil communal a arrêté les décisions fiscales suivantes pour l'exercice 2012 :

1. Indexation des revenus imposables: 140 %
2. Coefficient applicable aux taux prévus aux art. 178 et 179 LF: 1.3
3. Montant de l'impôt personnel, art. 177 LF: CHF 12.–
4. Montant de la taxe sur les chiens, art. 182, al. 1 LF: CHF 125.–

Corollaire de l'acceptation de l'initiative Weber le 11 mars 2012 et sur proposition de son Président M. Francis Dumas le Conseil communal a décidé la mise en oeuvre d'un groupe de travail chargé de se pencher sur les mesures à initier afin d'atténuer les effets négatifs de cette nouvelle législation.

EN SAVOIR PLUS → WWW.NENDAZ.ORG

assemblée primaire du 20 décembre 2011

par Simon Germanier

35 personnes bravent une grosse chute de neige pour participer à l'assemblée primaire, qui tient séance ce mardi soir, en la salle de gymnastique du C.O., à Basse-Nendaz. En présence d'un Conseil communal au complet sur la scène. Le président Francis Dumas ouvre les délibérations à 20 heures 07 en saluant les présents, parmi lesquels un journaliste et les architectes mandatés pour le projet d'agrandissement du centre scolaire d'Aproz.

Voici un bref compte-rendu des objets traités.

1. Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière assemblée (30.6.2011). Celui-ci est approuvé.
2. L'assemblée accepte, à l'unanimité, l'octroi des crédits d'engagement destinés à l'agrandissement du centre scolaire d'Aproz, dont le coût est estimé à 9,2 millions de francs. Le projet est présenté au public par MM. Manuel Jüni et Beat Buri, du bureau MJ2, à Morat, architectes mandatés. Le planning budgétaire prévoit l'installation de pavillons en vue du relogement des élèves pendant la durée des travaux. Une seule

question est posée, relative aux relations avec la commune de Sion dont une partie de la population peut être intéressée par ce projet.

3. Le budget 2012 de la Bourgeoisie est approuvé à l'unanimité. Il présente une marge d'autofinancement de CHF 65'520.– et un investissement net de CHF 140'000.–. Celui-ci n'appelle aucune question.
4. Le budget 2012 de la Municipalité est approuvé à l'unanimité. Il est caractérisé par une marge d'autofinancement de CHF 7'672'700.–;

par des investissements nets de CHF 7'669'000.– en léger retrait par rapport aux années précédentes. Ce budget n'appelle aucune question.

5. L'assemblée prend connaissance du plan financier 2013-2015, dont un résumé a été présenté dans la publication accompagnant la convocation de la présente.

6. L'assemblée primaire formule un accord de principe au dépôt du projet d'agglomération de Sion. Nendaz est concernée pour ce qui est de son

territoire de plaine, d'Aproz notamment. Il a été présenté dans la publication précitée.

7. Dans le chapitre des «divers», le président fait un tour d'horizon des travaux programmés pour l'année à venir, notamment dans le domaine des améliorations routières. Il revient aussi sur les investissements de 2011, ainsi que sur l'évolution de l'endettement communal en constante décroissance depuis quelques années. Il signale aussi que Nendaz a accueilli 36 nouveaux

citoyens naturalisés dans le courant de 2011. Un citoyen demande que l'on s'inquiète de l'absence d'arrête-neige sur certaines toitures des villages, surtout en bordure des cheminements des écoliers. Le président répond en expliquant ce qui se fait en pareil cas.

La séance est levée à 21 heures 10. Les citoyennes et citoyens sont invités ensuite à partager un vin chaud dans la salle, prélude aux fêtes qui s'annoncent.



coup d'œil rétro: 40 ans d'assemblées primaires

par Simon Germanier

Après un regard rétrospectif porté sur les comptes communaux présentés à l'assemblée primaire tout au long des 40 dernières années (N° 107 – juillet 2011); puis celui consacré aux budgets (N° 109 – décembre 2011), nous poursuivons le périple dans le passé de notre assemblée de citoyens, en passant en revue quelques-uns des autres sujets qui lui sont soumis pour délibérations. En l'occurrence, trois sujets abordés par l'ordre du jour du 20 décembre dernier. A savoir.

L'octroi de crédits d'engagements et des crédits complémentaires

L'obligation de soumettre à l'assemblée l'octroi des crédits d'engagement ainsi que les crédits complémentaires est récente, puisque c'est la Loi sur les communes du 5 février 2004 qui l'a prescrite. Son article 17 fixe les limites de compétences respectives entre exécutif et législatif. Hormis celui accepté lors de la dernière assemblée, les crédits suivants ont été soumis et acceptés par le passé.

Crédits d'engagement :

- En vue de la construction de la salle de gymnastique de Haute-Nendaz: 7,4 millions – 22 décembre 2009

Crédits complémentaires :

- Divers travaux sur les réseaux d'eau potable et d'eaux usées, induits par l'arrivée du gaz à Nendaz: environ 1,5 million – budget 2006, le 29 juin 2006.

Présentation des plans financiers

La présentation des plans financiers à l'assemblée est nécessaire également depuis 2004. Sa base légale est l'article 18 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004. Le plan financier doit porter sur les 4 exercices à venir, y compris celui du budget présenté. L'assemblée a donc pris acte des plans suivants :

- 20 décembre 2005 : plan financier 2007-2009
- 28 décembre 2006 : plan financier 2008-2010
- 20 décembre 2007 : plan financier 2009-2011
- 26 février 2009 : plan financier 2010-2012
- 22 décembre 2009 : plan financier 2011-2013
- 16 décembre 2010 : plan financier 2012-2014

Naturalisation et agrégation des nouveaux bourgeois

La loi sur le droit de cité valaisan du 12 septembre 2007 a fixé les conditions locales présidant à l'acquisition de la nationalité suisse régie, elle, par le droit fédéral. Pour la première fois en 2011, le Conseil communal a donc admis 36 citoyens (voir sous «Divers») au titre de la naturalisation. Cette procédure est désormais distincte de celle de l'agrégation ordinaire – valable pour des citoyens suisses souhaitant devenir bourgeois de Nendaz – qui demeure de la compétence de l'assemblée bourgeoise.

Au sujet de l'agrégation, rappelons qu'elle a été largement pratiquée au cours des 40 dernières années. 135 personnes y ont été reçues bourgeoises et bourgeois de Nendaz, suisses déjà pour la grande majorité, valaisannes pour beaucoup. Avec un pic de 67 personnes entre 1978 et 1980. Toutes ces requêtes ont été acceptées à l'unanimité ou par acclamations. Une seule parmi elle a dû être soumise au vote, qui fut admise à une large majorité.





attention au feu! danger d'incendie chez soi

par votre équipe de sécurité incendie, Antoine Mariéthoz et Guillaume Fournier

Les incendies provoquent toujours autant d'émotion auprès du public.

Des personnes sont asphyxiées ou doivent être hospitalisées avec de graves blessures. Souvent il en résulte de gros dégâts. Des objets irremplaçables, parfois de grande valeur sentimentale, sont la proie des flammes. Et pourtant, au moyen de simples mesures de précaution, la plupart des incendies pourraient être évités.

Deux incendies sur trois trouvent leur origine à domicile. Ce qui représente annuellement 14'000 incendies d'un coût d'environ 140 millions pour notre pays. Les causes sont largement connues. Outre les défauts techniques, le comportement humain est la cause d'incendie la plus importante. Souvent, les dangers d'incendie sont sous-estimés ou ignorés.

Même si l'on se dit: «De toute façon, il n'y aura pas d'incendie chez moi» – il n'y a pas que les bougies, feux de cheminées ou cigarettes qui déclenchent des incendies, les appareils ou les conduites électriques peuvent aussi être à l'origine de conséquences désastreuses.

Le service de sécurité communal se soucie de la sécurité de notre population, et comme la prévention est un des aspects majeurs de notre mission, nous accordons logiquement une importance capitale à l'information. Dans un esprit de communication,

d'ouverture et de dialogue avec la population, nous avons réalisé cet article afin de sensibiliser nos concitoyens au domaine de la sécurité et en particulier de la prévention des incendies.

Des chiffres... et des faits

Imprudences à l'origine d'incendies

Les incendies de maisons et d'appartements sont le plus souvent dus à des imprudences et à la négligence.

- Plus de 20'000 incendies se déclarent chaque année en Suisse.
- Plus de 12'000 bâtiments subissent des dommages ou sont complètement détruits.
- De 30 à 40 personnes perdent la vie et 90% d'entre elles ne meurent pas brûlées mais asphyxiées par les gaz toxiques.
- On compte en moyenne 200 blessés, dont certains subissent des brûlures graves.
- Les dommages incendie globaux s'élèvent à plus de 600 millions de francs.
- Les principales causes d'incendies dans les ménages sont les installations et les appareils électriques, suivis des bougies et allumettes, des cigarettes et des feux d'artifice.
- Un tiers des incendies est dû à la négligence.

Prendre conscience des dangers du feu et adopter un comportement adéquat permet d'éviter ces sinistres.

Responsabilité des propriétaires

La loi fédérale complétant le code civil suisse précise dans son article 58 que:

Le propriétaire d'un bâtiment ou de tout autre ouvrage **répond du dommage causé par des vices de construction ou par le défaut d'entretien.**

Lors de chaque sinistre, des investigations sont menées par des scientifiques de la police cantonale qui, mandatés par le ministère public, sont appelés à effectuer une analyse détaillée des lieux et à interpréter les indices recueillis. Ceux-ci permettront de déterminer les causes les plus probables de l'incendie ou de l'explosion. Ces enquêtes portent essentiellement sur les mesures constructives, techniques et organisationnelles qui ont été appliquées ou non selon les normes en vigueur.

Ces données ainsi consignées permettront au ministère public de confondre les personnes incriminées.

Normes et directives AEAI

L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie AEAI est le centre de compétence et de services des Etablissements cantonaux d'assurance pour les activités nationales et internationales dans le domaine de la prévention. Cet organisme de

certification accrédité par la Confédération a été créé en 1903. En sus d'œuvrer comme coordinateur de la protection incendie en Suisse, cet organisme est l'organe faîtière des autorités cantonales de protection incendie et des 19 établissements cantonaux d'assurance de Suisse.

L'AEAI a démontré son efficacité dans le domaine de la protection incendie. Des prescriptions obligatoires et des plateformes en ligne relatives à la construction et aux matériaux à utiliser ont conduit à une réduction constante du nombre et de l'ampleur des dommages dus au feu.

Les efforts intenses et soutenus dans le domaine de la protection incendie portent leurs fruits: les dommages ont fortement diminué au cours des dernières années. L'AEAI doit ce succès à l'élaboration de prescriptions de protection incendie déclarées obligatoires dans tous les cantons et à la mise au point de programmes et processus d'essais. En tant que centre de protection incendie désigné par la Confédération et les cantons, l'AEAI examine les matériaux et parties de construction du point de vue de leur comportement au feu. En tant que membre de cette entité notre canton se doit de faire appliquer les normes et directives en vigueur.

De manière générale, les objectifs fixés par l'élaboration de ces normes et directives sont orientés sur trois axes:

1. Protéger

- les personnes
- les animaux
- les biens

2. Réduire

- les sources potentielles de départ d'un feu
- la propagation d'un incendie
- de sécuriser les voies de fuite

3. Favoriser

- les accès aux intervenants du corps de sapeurs-pompiers en agissant par des mesures constructives, techniques et organisationnelles au niveau de l'avant-projet déjà!

Les organes en Valais

L'office cantonal du feu

L'office cantonal du feu est un dicastère du département de la sécurité et des affaires sociales et de l'intégration (DSSI).

Notre office cantonal du feu a pour mission de conseiller et assister les communes et les professionnels (ramoneurs fumistes et marchands) sur tout ce qui concerne la prévention du public et des constructions en matière de protection incendie. En outre il prescrit les directives en matière de sécurité incendie qui doivent être prises dans le cadre de l'octroi de permis de construire ou de transformer.

Cet office conseille, contrôle et participe financièrement à l'implantation des réseaux d'eau communaux, et aux installations d'équipement de protection incendie: paratonnerre, détection incendie, système d'extinction automatique, etc. En revanche ces installations ne sont pas subventionnées.

Il dispense des cours de sensibilisation et de formation.

Il est également l'organe de surveillance des ramoneurs et chargés de sécurité et veille à l'application de la loi sur la protection incendie sur l'ensemble du territoire cantonal.

Le conseil communal

Le conseil municipal nomme, pour la durée de la période administrative, une commission du feu et un chargé de sécurité dont il contrôle les activités conformément aux prescriptions du règlement d'application.

A Nendaz, la police du feu est exercée par le conseil municipal qui délègue ces pouvoirs à la commission sécurité.

La commission feu

La commission du feu a pour mission:

1. de surveiller sur le territoire communal l'activité du Commandant du corps de sapeur pompier, du chargé de sécurité et des maîtres ramoneurs.
2. de contrôler l'entretien des propriétés, l'exploitation des établissements dangereux, le transport, l'entreposage et l'emploi de produits inflammables, explosifs ou toxiques.
3. de contrôler les projets de construction, et sur préavis du chargé de sécurité délivrer le permis de construire.
4. d'octroyer l'autorisation des autorisations municipales d'habiter ou d'exploiter après vérifications d'usage.
5. de proposer au Conseil communal les mesures à prescrire lorsque qu'il est constaté que des ouvrages ne sont plus conformes aux normes de sécurité en vigueur.
6. d'assumer la responsabilité de faire exécuter toutes les tâches découlant des articles 11 et 12 du règlement d'exécution de la loi cantonale. Elle peut modifier par voie réglementaire la répartition des attributions définies dans les articles précités.
7. de désigner, d'entente avec le Cdt du Corps Sapeurs Pompiers, les participants aux cours cantonaux des chargés de sécurité.

Le ramoneur

Le ramonage est un service officiel obligatoire exercé par des concessionnaires et placé sous le contrôle de l'Office cantonal du feu et, sous



réserve, des commissions communales du feu.

Le ramoneur est un maillon essentiel du processus de prévention incendie. Lors de sa visite périodique, il intervient sur les appareils thermiques et prévient de cette manière des événements indésirables qui peuvent causer des dégâts (dégagement de fumée, début d'incendie, etc.) Il relève les vices de construction qui ne répondent pas aux exigences des normes et directives en vigueur (mesures constructives, techniques et organisationnelles) et rédige de fait des rapports de police du feu. Ces rapports sont par la suite transmis à l'autorité compétente qui prend les mesures qui s'imposent.

Le chargé de sécurité

L'activité du chargé de sécurité nécessite d'excellentes connaissances des éléments constructifs et techniques en matière prévention incendie, des métiers du bâtiment, des matériaux et produits et de la législation. Afin d'être à la pointe de la technique et au fait des nouveautés, ils doivent s'astreindre à participer régulièrement à des cours de formation continue. Certains, obligatoires, sont organisés par l'office cantonal du feu et d'autres, facultatifs mais conseillés, sont mis sur pied par l'AEAI. Ses qualités sont le pragmatisme, la flexibilité et l'entregent.

Nous disposons au sein de notre service de deux personnes, Guillaume Fournier et Antoine Mariethoz, en possession de l'autorisation de professer délivrée par l'AEAI. Ces deux collaborateurs possèdent respectivement les titres de «spécialiste en protection incendie» et de «chargé de sécurité».

Les tâches des chargés de sécurité

1. Selon la législation en vigueur le chargé de sécurité doit :

- Analyser au point de vue police du feu toutes les demandes d'autorisation de construire ou de rénovation.
- Proposer, en un rapport circonstancié, les mesures de sécurité nécessaires.
- Transmettre ses propositions à la commission du feu.
- Contrôler les constructions en cours de travaux.

e) Collaborer en qualité d'expert, aux inspections de bâtiments.

f) Participer, obligatoirement, aux cours cantonaux de chargés de sécurité.

2. Conseils

La responsabilité du chargé de sécurité est avant tout de conseiller toutes les personnes concernées (architectes, maître d'œuvre, corps de métiers):

- par le dépôt d'un avant-projet ou un projet de construction
- par le dépôt d'un projet de rénovation
- de l'achat d'une installation, d'un produit
- par des recherches diverses (solutions constructives, informations diverses, etc.)

3. Contrôle des établissements publics

Selon la législation en vigueur, l'administration communale a le devoir de déléguer un chargé de sécurité pour un contrôle périodique des objets comportant des risques accrus. Il est à relever qu'en 2011, tous les établissements publics de la commune ont reçu la visite de nos chargés de sécurité.

Conseil pratiques

Rénovation

Lors de la rénovation d'une bâtisse qui ne nécessite pas le dépôt d'une demande d'autorisation de construire, les initiateurs qui envisagent d'entreprendre les travaux eux-mêmes doivent être attentifs au fait que les directives, normes et autres règlements doivent être obligatoirement respectés.

Achats de produits dans des commerces

Si des personnes ont l'intention d'acheter des matériaux (appareils thermiques, cheminées, portes ou autre) dans un commerce sans passer par un artisan, vous devez exiger l'attestation d'homologation AEAJ du produit avec la notice de montage relative: le montage selon les directives du fournisseur sera impérativement respecté. Gardez ces documents, car ils vous seront demandés lors d'un éventuel contrôle!

Des conseils oui, mais chez des spécialistes

Nous vous conseillons donc vivement de nous contacter (027 289 56 64 ou 027 289 56 57) afin que nous puissions vous orienter dans vos démarches.

En vous entourant de spécialistes vous vous épargnez beaucoup de soucis, de tracasseries et surtout vous optez ainsi pour des travaux réalisés dans les règles de l'art qui vous garantissent une sécurité maximale.

Organisation de séances d'information

Notre service peut également, sur demande, organiser des séances d'information sur divers thèmes en relation avec la sécurité incendie, en collaboration avec l'office cantonal du feu, le ramoneur ou d'autres spécialistes.

Afin de mieux vous servir, nous prévoyons d'améliorer l'information en intégrant, sur notre site internet communal, un espace destiné à la sécurité et la protection incendie. Vous y trouverez une multitude d'informations techniques, des conseils de préventions, et des liens sur le web.

Le proverbe «**Mieux vaut prévenir que guérir**» garde ici également tout son sens!

Afin de ne pas vous brûler les doigts lorsque vous avez des questions, des doutes, des projets ou autres sur le sujet, **n'hésitez pas, contactez-nous**, nous serons heureux de vous servir.

Mesure à appliquer en cas d'urgence

Si malgré toute les précautions prises un sinistre devait se déclarer, conformez vous à appliquer les mesures suivantes dans l'ordre:

- 1. ALARMER** appeler le **118**
- 2. SAUVER** les personnes → évacuation de la zone de danger
- 3. ETEINDRE** avec les moyens d'extinction → extincteurs, etc.
- 4. GUIDER** les pompiers lors de leurs interventions

Votre sécurité est notre priorité.

éducation, prévention et promotion de la santé

par le service sécurité

Le service de sécurité propose un cours de premiers secours dans le courant du mois de mai 2012.

Dans le cadre du nouveau concept global de prévention mis en place au sein de l'administration communale de Nendaz, le Service Sécurité propose à l'ensemble de la population des cours, des activités et des prestations de prévention et de promotion de la santé. Dès ce printemps, nous serons à même d'offrir un cours sur le thème des premiers secours.

Et si l'accident arrivait chez vous

Vous avez des interrogations concernant les soins à donner lorsque votre enfant se coupe un doigt, votre grand-mère est victime d'un malaise, votre ami se blesse à une jambe, vous vous êtes trompé de médicament... vous ne savez pas comment réagir face à ces événements fâcheux du quotidien. Si vous souhaitez obtenir des réponses simples et efficaces alors ce cours de premiers secours vous est destiné.

La durée du cours de 8 heures est répartie sur 4 leçons distinctes qui

auront lieu **les 4, 11, 18 et 26 juin** prochain. Afin de permettre aux mamans d'y participer, ceux-ci ont été planifiés de **9h à 11h**. Ils se dérouleront à **l'école de Brignon** au 3^e étage. Une deuxième session organisée en soirée aura lieu dès cet automne. Les dates seront communiquées dans un prochain Nendaz Panorama.

Le nombre de places étant limité à 12 personnes, les premiers inscrits auront la priorité. En fonction de la demande, d'autres cours pourront être organisés dans d'autres tranches horaires.

Ce concept étant encore à ses balbutiements nous vous serions reconnaissant de nous faire part de vos remarques et suggestions, afin d'en améliorer son fonctionnement, directement au coordinateur du concept de prévention, Boris Brodt, chef de la section prévention de la police municipale boris.brodt@nendaz.org.

Les personnes intéressées par ce cours sont priées de s'inscrire jusqu'au **31 mai 2012** en appelant directement la monitrice, Madame **Anne Droz** au **079 303 36 76**. ■



« opération tranquillité vacances » halte aux cambriolages

par le service sécurité

Cet été, vous partez en vacances et vous craignez pour votre domicile en votre absence. Votre police municipale vous propose de partir en toute tranquillité.



Ces dernières années, les forces de l'ordre ont enregistré une progression des cambriolages, notamment en ce qui concerne les habitations principales. Le service Sécurité de la commune de Nendaz par sa police

municipale met en place une « opération tranquillité vacances ». Nous vous proposons de vous associer à notre démarche qui vise à prévenir les vols et les incivilités en lisant attentivement ces lignes

Durant toute l'année, la Police municipale assure, parmi d'autres, une mission de surveillance. Cette opération « tranquillité vacances » a pour but de référencer les résidences principales non occupées afin d'y apporter une attention particulière dans la lutte contre les cambriolages, les vols par ruse mais aussi de contribuer à développer les contacts entre les forces de sécurité et la population. Lors de nos patrouilles, nous effectuerons des passages réguliers, de jour comme de nuit, à votre domicile, pendant le

temps de votre absence, afin de dissuader tout visiteur potentiel.

Si vous partez en vacances durant les mois de juillet ou d'août, que vous souhaitez bénéficier de ce service gratuit, n'hésitez pas à prendre contact avec votre police municipale. Les agents vous remettront un formulaire à remplir avec votre nom, votre adresse et la période pendant laquelle vous serez absent de votre domicile. Ce formulaire est aussi disponible en ligne sur le site de la commune de Nendaz, sous la rubrique **sécurité/ prévention/ opération tranquillité vacances**.

Prévenez-nous

- Si vous modifiez la date et/ou la durée de vos absences
- En cas de retour inopiné.

Quelques règles pour partir tranquille

Que pouvez vous faire ?

- N'attirez pas l'attention sur **vosre départ**.
- Ne laissez pas de **message** sur votre répondeur téléphonique.
- Demander à la poste de continuer à distribuer le **courrier**.
- Confiez à une **personne de confiance**, votre adresse de vacances et la clé de votre domicile.
- Ne fermez pas à clé vos meubles et vos portes à **l'intérieur** de votre maison.
- Ne conservez pas **d'argent** à votre domicile.
- **Déposez** vos objets de valeur dans un coffre-fort à la banque.
- Faites des photos et une liste des **objets de valeur**. Déposez-la en lieu sûr.
- Vérifiez que toutes les portes extérieures et fenêtres soient **verrouillées**.
- Ne laissez pas les volets **entrebâillés**, enlever les crochets est un jeu d'enfant.
- Fermez la **porte du garage** à l'aide de dispositifs de verrouillage sup-

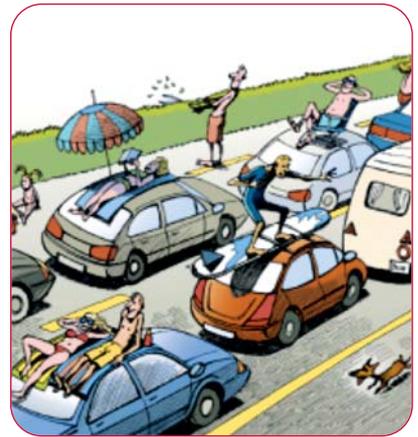
plémentaires et protégez les **soupiraux** de la cave.

- Veillez à ne pas laisser d'échelle ou autres moyens d'escalade (planche, poubelle, etc.) à la portée **d'utilisateurs indésirables**.
- Si des travaux doivent être effectués à votre domicile pendant votre absence, demandez à un ami ou à un voisin **d'être présent**.
- Inscrivez-vous auprès de la police municipale afin de bénéficier de **l'Opération Tranquillité Vacances**.

Que peuvent faire vos voisins ?

- En cas de faits suspects, le **signaler** à la police municipale.
- En cas d'urgence, composer le **117**.
- Vider régulièrement votre **boîte aux lettres**.
- **Contrôler** votre domicile à des heures variables (en journée).
- Remonter les stores et les volets **durant la journée**.
- Stationner devant votre maison ou votre garage.

La police municipale de Nendaz vous souhaite de bonnes vacances d'été !



EN SAVOIR PLUS
WWW.NENDAZ.ORG/VACANCES

la vignette pour les vélos est abolie

par le service sécurité

Les vignettes 2011, qui servaient aussi d'attestation d'assurance responsabilité civile (RC) arrivent à échéance à fin avril. Dès cette échéance la couverture d'assurance disparaît aussi.

Jusqu'à présent, dès que les cyclistes achetaient la vignette, ils bénéficiaient d'une assurance qui couvrait les coûts des dommages qu'ils pouvaient causer en cas d'accident. Aujourd'hui, ce n'est plus le vélo qui doit être assuré, mais son conducteur.

Que devez-vous faire ?

Un sinistre à régler sans participation d'un assureur peut dans certains cas s'avérer très onéreux. En principe, c'est une assurance responsabilité civile privée qui va dorénavant couvrir les dommages que le cycliste pourrait causer à des tiers lors d'un accident.

Alors vérifiez bien que vous êtes au bénéfice d'une assurance responsabilité civile, qu'elle couvre les préjudices causés à des tiers lors d'un accident à bicyclette.

Il est important de relever que la vignette reste obligatoire pour les cyclomoteurs et pour les vélos élec-

triques équipés d'une assistance au pédalage de plus de 25 km/h.

La section prévention de la police municipale se tient à disposition pour tout complément d'information (027 289 56 46)

Source : OFROU





les aides à l'agriculture réadaptées

par le service administratif

L'agriculture vit des temps assez difficiles. Parce que l'économie est au productivisme, alors que notre cadre d'exploitation montagnard n'a cure des critères de rendement fixés par les planificateurs mondiaux. Un sol pentu et morcelé ne supporte point la comparaison avec les vastes plaines d'ailleurs, de même que les coûts de production d'ici avec ceux des pays du sud. Sans parler encore du climat qui retarde la maturité des produits, avec celui qui permet, ailleurs, deux récoltes par an.

Ces handicaps, pour la plupart naturels, ne peuvent être comblés que par le volontarisme: celui des consommateurs que nous sommes en donnant préférence aux produits du terroir; celui, public, des aides directes qui allègent les coûts.

Notre Conseil communal est conscient de cette réalité. Il vient de réexaminer l'ensemble du dossier et de prendre un lot de mesures. Une adaptation périodique et générale qui a pris effet le 1^{er} janvier 2012. Tour d'horizon.

L'élevage

En matière d'élevage, notre commune intervient par trois biais.

Contribution pour la garde du bétail

Les anciennes contributions pour l'amélioration du bétail (insémination artificielle, garde des taureaux reproducteurs...) sont supprimées. Par

contre une contribution plus générale, destinée à tous les détenteurs de bétail, a été introduite en remplacement. Ainsi une subvention de CHF 100.- par UGB (unité de gros bétail) sera désormais allouée, annuellement, à tous les propriétaires recevant des paiements directs (bovins, ovins, caprins, équins...). Ces montants seront versés directement aux propriétaires. Le budget 2012 alloue à cet effet un crédit de CHF 90'000.-.

Contribution pour l'estivage

Jusqu'à ce jour les subventions communales pour l'estivage du bétail étaient de CHF 80.- par UGB pour le bétail alpin sur Nendaz; de CHF 60.- par UGB pour le bétail alpin à l'extérieur de Nendaz. Dès le 1^{er} janvier 2012, ces montants ont été portés à, respectivement, CHF 100.- et CHF 80.- par UGB. Le budget 2012 retient un crédit de CHF 60'000.- à cet effet.

Subvention pour le lait commercialisé

Jusqu'à ce jour la commune octroyait une aide annuelle forfaitaire de CHF 7'500.- à chacune des laiteries nendettes. Dès le 1^{er} janvier 2012, cette subvention se monte à CHF 10'000.- par laiterie. Par ailleurs, une aide supplémentaire, allouée directement aux producteurs, a été créée. Cette nouvelle subvention se calcule sur la base de la quantité de lait coulé, à raison de 5 centimes par kilo. Le budget 2012 dispose de crédits de, respectivement, CHF 20'000.- et CHF 26'000.- pour

chacun de ces postes. Les modalités d'application ainsi que le formulaire de consigne se trouvent sous www.nendaz.org/agriculture.

Les cultures fruitières

Aide à la sauvegarde et au maintien de la production d'abricots

Le 3 novembre 2011, le Conseil communal a adopté un nouveau règlement destiné à octroyer des aides financières à la sauvegarde et au maintien de la production d'abricots à Nendaz. Une étape consécutive à l'ancienne opération d'aide au renouvellement du verger valaisan. Cette aide consiste à subventionner les nouvelles plantations, ou le renouvellement des vergers de Luizet, ainsi que les améliorations structurelles: accès, irrigation, etc. Les demandes doivent être formulées préalablement. Les octrois feront l'objet d'un contrat. Cette décision a une durée de validité de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2015. Le budget communal 2012 retient un crédit de CHF 70'000.- à cet effet.

Aide à la sauvegarde de la production de framboises

Rien de nouveau sur ce plan, sauf qu'il s'agit de rappeler l'existence d'une réglementation visant à l'aide aux plantations de framboisières sur le territoire de Nendaz. Règlement demeurant sans changement donc, valable encore jusqu'au 31 août 2014. Le budget 2012 retient un crédit de CHF 15'000.- pour cette aide.



Achat de machines agricoles

Le 3 novembre 2011 notre Conseil communal a adopté un nouveau règlement relatif à une aide financière accordée pour l'achat de machines

agricoles neuves et d'occasion. Cette subvention est de l'ordre de 10% du prix d'achat, assorti de «plafonds» selon les engins, ainsi que du conditionnement à la possession d'un nombre

d'UGB minimum et de limites de capacités financières du requérant (revenu et fortune). Une copie complète de ce nouveau règlement est reproduite ci-dessous. Le budget 2012 dispose, ici, d'un crédit global de CHF 50'000.-.

Pour conclure

Il est bien entendu que le présent article ne se veut pas exhaustif de tout ce qui se passe dans le domaine agricole. Notre administration intervient au gré des nombreux dossiers courants, comme pour ce qui touche aux améliorations intégrales (actuellement à Fey et à Baar), à la mise en valeur des produits de Nendaz (Bienfaits de la Printse), aux constructions agricoles (A.F.), à l'aide au gardiennage des bisses, à l'utilisation des alpages par le tourisme, à la promotion exclusive d'un produit atoxique et biologique (Kopros) qui permet de traiter naturellement le lisier et diminue fortement les odeurs etc.

D'une manière générale, les différents sujets traités ci-dessus sont développés de manière pratique sur le site internet www.nendaz.org/agriculture où vous trouverez l'intégralité des règlements en vigueur, ainsi que les formulaires de demandes lorsqu'une demande spécifique est nécessaire.

EN SAVOIR PLUS
WWW.NENDAZ.ORG/AGRICULTURE

Règlement d'application relatif à l'achat de machines agricoles neuves ou d'occasion

Art. 1.

La commune accorde une subvention de 10% pour l'achat de certaines machines agricoles. Le montant de la subvention est calculé sur le prix d'achat, mais au maximum selon le tableau ci-dessous :

« GRANDES MACHINES »

Types de machines	Conditions UGB	Plafond subvention en CHF
Transporteur	10	13'000.00
Tracteur	10	10'000.00
Porte-outils	10	13'000.00
Griffe à fourrage	10	6'000.00
Auto chargeuse		4'000.00
Traite directe	20	5'000.00
Botteleuse	5	4'000.00

«PETITES MACHINES»

Types de machines	Conditions UGB	Plafond subvention en CHF
Brasseur		1'000.00
Motofaucheuse, rotative		2'000.00
Faneur - andaineur	5	1'000.00
Pirouette	5	1'000.00
Citerne à purin	10	2'500.00
Epanduse à fumier	10	2'500.00
Chargeuse à fumier/griffe	10	3'000.00

Art. 2.

Aucune subvention ne sera allouée aux requérants dont le revenu net imposable dépasse CHF 80'000.- et la fortune CHF 500'000.-.

Art. 3.

La subvention est allouée pour le même type de machines une fois en l'espace de 8 ans pour les «petites» et une fois en l'espace de 15 ans pour les «grandes».

Art. 4.

La subvention est allouée si les conditions énumérées dans le tableau ci-joint sont remplies, à savoir un nombre minimum d'UGB pour certains types de machines. Les communautés d'élevage ou communautés d'exploitation sont considérées comme un exploitant pour satisfaire à ces conditions.

Art. 5.

La subvention est allouée selon les disponibilités au budget communal. Le requérant qui ne pourrait être servi l'année de sa demande figurera sur une liste prioritaire pour les années suivantes selon l'ordre d'entrée des demandes.

Art. 6.

Le présent règlement entre en vigueur le 01.01.2012.

Adopté par le Conseil communal en séance du 3 novembre 2011.

COMMUNE DE NENDAZ

Francis Dumas
Président

Philippe Charbonnet
Secrétaire

esprit nature

Gardons la nature intacte...
Et les déchets dans notre sac!





nouveau groupe de travail

par Francis Dumas, président de la commune de Nendaz

L'acceptation du texte de l'initiative Weber le 11 mars dernier a engendré de l'incompréhension, du mécontentement mais aussi passablement d'incertitude quant à l'avenir du Valais, de son tourisme, de son économie et de ses habitants. Nendaz étant totalement concernée par les conséquences de cette nouvelle législation, il est indispensable de prendre les devants et devenir proactif afin d'anticiper au mieux les effets négatifs potentiels de cette nouvelle législation et de trouver des solutions innovantes. Finalement cette situation incongrue est égale-

ment une chance de se réinventer et de renforcer notre tissu économique.

Notre Conseil Communal réuni en séance le 29 mars 2012, sur proposition de son Président Francis Dumas, a décidé la mise en œuvre d'un groupe de travail chargé de se pencher sur les mesures concrètes à initier. Le groupe de travail est composé des membres des commissions communales «Economie et Tourisme» et «Finances» ainsi que des présidents des commissions «Administration générale et développement durable» et «Aménagements et

équipements», du directeur de Nendaz Tourisme, du secrétaire communal et du chef de service de l'édilité.

Les objectifs de ce nouveau groupe de travail:

- Définir un nouveau cadre financier et fiscal relatif aux résidences secondaires
- Définir un règlement sur les résidences secondaires en collaboration avec le canton
- Définir des mesures pour assurer l'avenir du tourisme à Nendaz

la suisse bouge édition 2012

par Charly Venetz, pour l'équipe de La Suisse Bouge

Du 4 au 12 mai 2012, c'était la fête du sport à Nendaz. Nendaz Sport et son équipe de volontaires assidus vous ont concocté un programme plein de mouvements, de grand air et de santé. Tout au long de la semaine vous avez eu l'opportunité de découvrir une plé-

thore d'activités ludiques, un programme riche et innovant grâce à la contribution de certaines sociétés locales et aux moniteurs Nendaz Sport qui se sont associés à notre projet.

Cette année, nous vous avons proposé de découvrir le mouvement au travers d'un handicap grâce au parcours «Vivre avec un handicap». En effet, comment pouvoir aborder et surtout mieux comprendre le monde des personnes touchées par un handicap, limitées dans leurs mouvements, qu'en vivant durant quelques instants la réalité d'une personne aveugle ou paraplégique.

Nous profitons de remercier toutes les associations, clubs sportifs, sociétés locales ainsi que les moniteurs de



Nendaz Sport, la direction des Ecoles de Nendaz et Veysonnaz ainsi que l'ensemble des bénévoles pour leur implication et précieuse collaboration lors de la préparation et de la mise en œuvre de la semaine du sport. La Suisse Bouge est une fête populaire qui a du succès grâce à vous tous.

Pour découvrir toutes les photos de la Suisse Bouge 2012 ainsi que les résultats du Duel Intercommunal.



EN SAVOIR PLUS
WWW.NENDAZ.ORG/NENDAZBOUGE

Les activités de l'ASPN

par Corinne Mariéthoz

Soirées contes

Nendards et touristes ont pu revivre, le temps de deux soirées, nos veillées d'autrefois grâce à de nombreux conteurs et conteuses, chanteurs et chanteuses qui nous ont fait le plaisir de nous faire partager une de leur passion.



Les ani-mots sous toutes les formes, telle a été la thématique de nos deux soirées. Nos artistes en herbes ont donc jouer avec leur imagination pour nous faire partager de merveilleux moments empreints d'émotion et de rire... Chien, chèvre, vache, poules, chauve-souris, le moulin du Tsâblo s'est transformé en une sympathique ferme le temps d'une soirée. Nos plus chaleureux remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de nos soirées contes.

Assemblée générale

La traditionnelle AG de l'ASPN s'est déroulée le vendredi 13 avril 2012 au Moulin du Tsâblo avec une affluence record lors de cette 16^e édition. Près de 70 membres sont venus soutenir les activités proposées et les nombreuses démarches du comité actuellement en cours. Cela démontre bien l'intérêt de la population nendette à la sauvegarde du patrimoine nendard. La partie officielle clôturée, un magnifique hommage a été rendu à notre cher ami Albert Lathion pour toutes ces années d'intense labeur au sein de notre Association. Après une présentation émouvante du parcours de vie de notre cher ami Albert par notre co-président Simon Fournier, Maurice Michelet, président d'I cöble du patouè et Yvan Fournier, membre du comité, ces derniers nous ont fait le plaisir de

nous présenter l'avancement du projet «Acoeutâ o noûtro patouè» auquel Albert a également largement contribué. Des moments empreints d'émotion pour chaque participant de l'assemblée. Cet hommage s'est terminé en chanson avec la prière écrite par Albert et interprétée ainsi par tous les membres présents.

La soirée s'est ensuite clôturée par quelques extraits de nos deux soirées contes ainsi que par une succulente agape.



Vendredi 11 mai

L'ASPN bouge lors de la Suisse Bouge
L'ASPN vous a proposé une balade «A la découverte de Beuson» dans le cadre de la Suisse Bouge 2012. Au programme, une marche de Basse-Nendaz jusqu'au Moulin de Beuson avec tout au long du parcours les explications expertes de Philippe Carthoblaz. La balade s'est terminée sur une note gastronomique.

Ne manquez pas les prochains rendez-vous de l'Association

Samedi 19 mai

12^e journée suisse des Moulins

A cette occasion, le Moulin du Tsablô ouvre ses portes. Des démonstrations



du mode de fonctionnement et du procédé de fabrication de la farine vous seront proposées durant cette journée ainsi que la découverte de la traditionnelle fabrication du pain. Différentes animations seront également prévues afin que cette journée se déroule, comme chaque année, dans la joie et la convivialité.

Samedi 15 septembre

Fête aux saveurs d'antan

La traditionnelle fête de la guyënefle est d'ores et déjà agendée. Revivez donc le temps d'une journée les instants magiques de l'époque, en partageant un moment en toute simplicité et en découvrant les saveurs culinaires d'antan.

Au vu de ce programme haut en couleurs, nous espérons ainsi motiver, nendards et nendettes et toutes les personnes sensibilisées par le patrimoine nendard à venir nous soutenir dans ces différentes manifestations.

EN SAVOIR PLUS
WWW.PATRIMOINE-NENDAZ.CH



une ludothèque en plein essor

par La Lud'Oasis

Nous avons attaqué l'année 2012 avec des projets plein la tête... Cependant, nous avons pris le temps de regarder derrière nous pour analyser cette toute première année d'existence de la ludothèque. Et nous sommes très fiers de vous informer que le résultat est des plus satisfaisants.

La ludothèque compte à ce jour environ **100 familles abonnées**, qui bénéficient d'un assortiment d'environ **1000 jeux** et jouets. Ceux-ci sont sélectionnés méticuleusement pour proposer un amalgame entre les jeux cultes, les nouveautés et les jeux éducatifs. Pour ce faire, nous nous renseignons auprès de spécialistes du jeu et nous les achetons principalement dans des magasins spécialisés ou lors d'expositions.

Les animations organisées ayant remporté un franc succès, nous continuons sur notre lancée (voir notre calendrier des animations 2012 dans l'encadré).

Ceci ne serait pas réalisable sans le soutien financier de la commune de Nendaz, que nous remercions.

Mais par-dessus tout, rien ne serait possible sans les **12 bénévoles** qui, avec une motivation hors pair, donnent de leur temps dans la préparation des jeux, lors des ouvertures et des anima-

tions, ainsi que pour toutes les différentes tâches nécessaires au bon fonctionnement de la ludothèque. Rien qu'en 2011, il aura fallu près de **2500 heures** de pur bénévolat (ceci correspond à plus d'un poste à plein temps).

Nous remercions tous nos abonnés pour leur fidélité et espérons les retrouver encore bien des années!

Si vous n'êtes pas encore venus nous rendre visite, n'hésitez surtout pas à pousser la porte de notre petit paradis et à vous faire plaisir, sans pour autant vous ruiner!

EN SAVOIR PLUS
WWW.LUDONENDAZ.CH



Calendrier des animations 2012

Mars	Soirée « ados »
Avril (20 au 22)	Fête du Jeu à Saxon
Mai	Participation à la Suisse Bouge Après-midi jeux pour nos abonnés dès 6 ans Après-midi jeux pour nos abonnés entre 3 et 6 ans
Juillet	Animation pour le Passeport Vacances
Septembre (1^{er})	15 ans de l'Association Valaisanne des Ludothèques à la salle polyvalente de Conthey
Octobre	Après-midi jeux pour nos abonnés dès 6 ans
Décembre	Journée porte ouverte avec présentation de jeux et conseils pour vos achats de Noël

Animations pour les écoles tout au long de l'année

Enjoy Nendaz

par Mireille Millier

Dans le cadre d'Enjoy Switzerland, des formations ont été mises sur pied cet hiver à Nendaz sur le thème de la sensibilisation à l'accueil et l'amélioration de la qualité. Elles ont toutes connues un grand succès.



(Re-)découverte de Nendaz pour les collaborateurs saisonniers

Nendaz Tourisme organise depuis de nombreuses années une séance de

début de saison d'hiver pour ses partenaires. Un accueil spécifique a également été proposé aux collaborateurs saisonniers pour leur faire découvrir Nendaz et leur souhaiter la bienvenue.

Au travers de différents postes et présentations, les employés saisonniers ont pu se familiariser avec les activités, le domaine skiable, la vie sur place et les nouveautés de l'hiver.

Cette séance d'information a enregistré un total de 90 participants qui ont apprécié cet accueil prévu à leur inten-

tion. C'est aussi une manière de faciliter leur intégration et d'améliorer le conseil à la clientèle.

Sensibilisation sur le thème « nos hôtes, notre chance »

Des ateliers de travail interactifs ont été mis en place au début du mois de décembre. Ceux-ci étaient destinés à toutes les personnes en contact direct avec la clientèle. Leur but : sensibiliser les acteurs du tourisme à l'importance d'un accueil de qualité et comprendre encore mieux l'expérience vécue par nos hôtes, ainsi que leurs attentes.

Roland Delacombaz, animateur et formateur de groupe, est depuis plusieurs années propriétaire d'un appartement à Nendaz et connaît bien les particularités de notre destination. Il a animé, lors de nombreux ateliers, deux heures de sensibilisation pour rendre l'accueil de nos hôtes encore plus performant et convivial.

Ces ateliers ont remporté un grand succès, avec une participation massive et une satisfaction générale. Commerçants, collaborateurs des remontées mécaniques et de l'office du tourisme, professeurs de ski ou chauffeurs de bus, pas moins de 225 personnes ont assisté à ces cours!

Formation continue sur la gestion et le développement continu de l'entreprise

A la fin janvier s'est déroulée une formation continue destinée aux chefs d'entreprises et de commerces de la commune de Nendaz.

Libero Delucchi, professeur à la Haute Ecole spécialisée bernoise, animateur et formateur depuis de nombreuses années, a présenté les concepts et outils pour la mise en pratique d'un développement harmonieux de l'entreprise.

Les participants ont pu ainsi comprendre ce que signifie le développement continu de l'entreprise, son pilotage et

les tâches à accomplir pour sa réussite. Ces principes s'appliquent aussi bien à des multinationales qu'à des entreprises de très petite taille.

Cette formation a obtenu un écho très positif de la part des 28 participants qui se sont dits très satisfaits, notamment des outils de gestion proposés et de la convivialité du cours.

Expériences à renouveler

La qualité demande une remise en question régulière et une vision à long terme. Au vu de l'écho favorable rencontré lors de ces différentes sensibilisations et formations, l'expérience devrait être réitérée dans le futur. ■

info Nendaz Tourisme

par Sébastien Epiney, directeur de Nendaz Tourisme

LUNDI Il était une fois à Nendaz	15h30-17h30	Visite du vieux village, du moulin et dégustation de produits du terroir Gratuit RDV Nendaz Tourisme
MARDI Dégustation de vins au Château de Brigon	17h30-19h30	CHF 15.- RDV Château de Brigon
MERCREDI Nordic Walking	14h-16h	CHF 5.- RDV variable
JEUDI Mythe du cor des Alpes	9h-11h	Découverte de l'instrument et possibilité de faire ses propres essais CHF 15.- adulte, CHF 10.- enfant RDV centre sportif
LE RENDEZ-VOUS DES ENFANTS (bricolage, jeux,... dès 2 ans avec un parent)		9h-11h CHF 5.- RDV ludothèque
INSCRIPTION OBLIGATOIRE JUSQU'À LA VEILLE À 17H30 NENDAZ TOURISME.		



Photo: F. Panchard



Photo: C. Perret



ÉVÉNEMENTS DE L'ÉTÉ 2012

MAI

4 mai - 14 juillet Nend'Art : exposition 1^{er} vernissage, Château de Brignon
19 Journée suisse des moulins

JUIN

9 Ouverture de la piscine et
9 Inalpe Novelty (sous réserve de modification)
16 Inalpe Siviez (sous réserve de modification)
23 Fest'Inalp Tortin (sous réserve de modification) animations musicales toute la journée
9h30 : bénédiction du troupeau, 10h : début des combats, 17h30 : combats du soir
30 Ouverture télécabine Tracouet

JUILLET

1 Messe en patois à Siviez à 11h
11, 18, 25 Marché Nendard, dès 15h
10, 17, 24, 31 Bal du mardi
9-20 Stage d'initiation et de perfectionnement au cor des Alpes
6, 13, 20 8^e Festival de guitare de Nendaz
14 Tournoi populaire de beach volley
15 4 Vallées pour CHF 20.-
20-22 11^e Festival international de cor des Alpes
26, 27, 28, 29, 31 Mim'osa 2012, le creux du temps

AOÛT

1 Fête Nationale sur l'Alpe
2, 3, 4, 9, 10, 11, 14 Mim'osa 2012, le creux du temps
3 août - 9 octobre Nend'art : exposition 2^e vernissage, Château de Brignon
3, 8, 22 Marché Nendard, dès 15h
3, 10, 17 8^e Festival de guitare de Nendaz
5 4 Vallées à CHF 20.-
7 Concert du camp de 4 jeunes fanfares
7, 21 Bal du mardi
11, 12 RC FunDay, démonstration de modèles réduits à Siviez
14 Braderie + Concert
15 4 Vallées à CHF 20.-
15 27^e Tournoi de pétanque à Siviez
18 Grand Raid : course VTT Verbier-Grimentz
24 Messe de la St-Barthélémy à Cleuson à 11h
26 Unique messe au Bleusy
26 Fabrication fromage et sérac à Siviez

SEPTEMBRE

15 Fête de la guyënëfle au moulin de Tsâblo
16 4 Vallées à CHF 20.-

OCTOBRE

21 Fermeture télécabine Tracouet
25 Rallye International du Valais



Nendaz a 6000 habitants

par Simon Germanier

27 février 2012, une date historique. Ce jour-là les données statistiques du contrôle des habitants ont affiché, pour la première fois, une population supérieure à 6000 âmes. La dernière fois que la barre d'un millier supplémentaire était franchie (celle des 5000 en l'occurrence), elle n'avait pas été localisée avec autant de précision; cela se produisait en début d'année 1989. Il y a 23 ans.

Rétrospectivement

Depuis toujours – du moins si l'on en croit les bribes de statistiques anciennes dont nous disposons – la population de Nendaz a été en progression :

- la barre des 1000 habitants a été franchie vers l'an 1800;
- celle des 2000, vers 1870;
- celle des 3000, vers 1930;
- celle des 4000, vers 1970;
- celle des 5000, en début de 1989;
- celle des 6000, le 27 février 2012.

Quelques anicroches ont ralenti, parfois, cette marche en avant. Les mieux

connues – parce que les plus récentes – sont les vagues d'émigration de la première moitié du 20^e siècle, pour des raisons économiques, qui ont plutôt touché les villages d'altitude (le tourisme a inversé le phénomène); puis celle des années 1997 – 2000, la fin du chantier Cleuson-Dixence ayant provoqué le départ d'une population ouvrière spécifique.

La dernière tendance évolutive de notre population est celle du vieillissement, comme partout en Suisse. Les jeunes Nendards de moins de 20 ans représentaient encore 26,6% de la population en 1990; ils ne sont plus que 20,7% aujourd'hui. A l'inverse, pendant ce même laps de temps, nos aînés de plus de 70 ans sont passés de 7,2% à 12% de la population.

Autre tendance lourde: le recul de la population dite traditionnelle, faite des familles bourgeoises de Nendaz. Aujourd'hui représentant 55% de notre

population; alors que cette proportion était de 89% en 1977.

Et après...

Il est assez difficile de vouloir se projeter dans un futur même immédiat, tant les indicateurs de mouvements de population sont incertains.

Les statistiques démographiques tendent de plus en plus vers l'équilibre naissances/décès. Certes les naissances priment encore, globalement; mais on commence à constater des millésimes proches de l'égalité (comme en 1994 et en 2008) ou carrément inversés (comme en 2002 où il y a davantage de décès que de naissances).

Les statistiques migratoires (arrivées/départs) sont prépondérantes aujourd'hui car elles enregistrent des chiffres de 3 à 5 fois supérieurs à ceux de la statistique démographique. Mais là aussi les chiffres tendent à se rapprocher, voire à s'inverser parfois. D'autant que les mouvements migratoires sont aléatoires et dépendent, pour beaucoup, de la prospérité économique du moment et de la qualité de la vie.

Une situation où il est donc impossible de définir de quoi demain sera fait. Notre population s'accroîtra encore, probablement, mais à quel rythme? Il serait hasardeux de prendre d'ores et déjà les paris sur la date où sera franchie la barre des... 7000 habitants. Soyons fou et... optimiste: vers... 2040?

Evolution des 20 dernières années

Villages	Population en...		variations	%
	...1991	...fin 2011		
Haute-Nendaz/Station/Sornard	1773	2405	632	35.60%
Basse-Nendaz/Cor/Garpèche	944	1064	120	12.70%
Aproz	564	700	136	24.10%
Fey/Bieudron/Condémines	589	516	-73	-12.40%
Baar	391	359	-32	-8.20%
Brignon	318	291	-27	-8.50%
Beuson	287	294	7	0.25%
Saclentse	130	148	18	13.80%
Clèbes/Verrey/Veysonnaz s/Nendaz	171	202	31	18.10%
	5167	5979	812	15.70%



information concernant l'inscription au chômage

par Freddy Fournier

Dans le cadre de la nouvelle répartition des tâches entre le canton et les communes valaisannes, les activités concernant l'assurance chômage seront dorénavant assumées par l'instance cantonale compétente.

A partir du 1^{er} avril 2012, les inscriptions auprès de l'assurance chômage ont été confiées aux ORP (Office régionaux de placement). Pour votre orientation, nous vous communiquons ci-contre, les nouvelles modalités y relatives.

Pour plus d'informations le **service social** de l'administration communale se tient à votre disposition : **027 289 57 00** ou **social@nendaz.org**.

Pour vous inscrire au chômage

Annoncez-vous à l'ORP de votre région de domicile dès que possible par téléphone ou en vous rendant sur place.

ORP de Sion

Place du Midi 40, 1950 Sion - Tél. 027 606 93 00 - Fax 027 606 93 03
orpsion@admin.vs.ch

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de **8h à 12h** et de **13h30 à 17h**

Délai d'inscription

Le plus tôt possible, mais au plus tard le premier jour pour lequel vous demandez des indemnités de chômage.

Documents obligatoires à prendre lors de l'inscription

- Documents d'identité
- Permis de séjour ou livret pour étranger (si vous êtes d'origine étrangère)
- Certificat d'assurance AVS-AI

Documents à prendre lors de l'inscription si à disposition

- Lettre de congé
- Curriculum Vitae
- Certificats de travail
- Copie des recherches d'emploi effectuées avant votre inscription au chômage
- Permis de conduire et autres permis

plan de scolarité 2012-2013

par la commission Enseignement et Formation

2012		AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE
Lu		6 13 20 27	3 10 17 24	1 8 15 22 29
Ma		7 14 21 28	4 11 18 25	2 9 16 23 30
Me		1 8 15 22 29	5 12 19 26	3 10 17 24 31
Je		2 9 16 23 30	6 13 20 27	4 11 18 25
Ve		3 10 17 24 31	7 14 21 28	5 12 19 26
Sa		4 11 18 25	1 8 15 22 29	6 13 20 27
Di		5 12 19 26	2 9 16 23 30	7 14 21 28
		* 9	* 18	* 15.5
		NOVEMBRE	DÉCEMBRE	Dates en gras : samedis, dimanches et jours fériés
Lu		5 12 19 26	3 10 17 24 31	<input type="checkbox"/> Jours fériés à ne compter ni dans les congés ni dans les jours effectifs de classe
Ma		6 13 20 27	4 11 18 25	<input type="checkbox"/> Journées école
Me		7 14 21 28	5 12 19 26	<input type="checkbox"/> Demi-journées école
Je	1	8 15 22 29	6 13 20 27	
Ve	2	9 16 23 30	7 14 21 28	
Sa	3	10 17 24	1 8 15 22 29	
Di	4	11 18 25	2 9 16 23 30	
		* 18	* 13.5	
2013		JANVIER	FÉVRIER	MARS
Lu		7 14 21 28	4 11 18 25	4 11 18 25
Ma	1	8 15 22 29	5 12 19 26	5 12 19 26
Me	2	9 16 23 30	6 13 20 27	6 13 20 27
Je	3	10 17 24 31	7 14 21 28	7 14 21 28
Ve	4	11 18 25	1 8 15 22 29	1 8 15 22 29
Sa	5	12 19 26	2 9 16 23 30	2 9 16 23 30
Di	6	13 20 27	3 10 17 24	3 10 17 24 31
		* 17	* 13.5	* 17
		AVRIL	MAI	JUIN
Lu		1 8 15 22 29	6 13 20 27	3 10 17 24
Ma		2 9 16 23 30	7 14 21 28	4 11 18 25
Me		3 10 17 24	1 8 15 22 29	5 12 19 26
Je		4 11 18 25	2 9 16 23 30	6 13 20 27
Ve		5 12 19 26	3 10 17 24 31	7 14 21 28
Sa		6 13 20 27	4 11 18 25	1 8 15 22 29
Di		7 14 21 28	5 12 19 26	2 9 16 23 30
		* 15.5	* 16.5	* 13.5

Nombre total de jours effectifs durant l'année scolaire **167**